DEPARTEMENT DU VAUCLUSE
Centre Communal d'Action Sociale de Valréas

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE VALREAS

Séance du 30 novembre 2022

Nombre de membres en exercice : 11 **Date de la convocation : 24/11/2022**
Présents : 9

L'an Deux Mille vingt-deux, le trente novembre à 11 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Valréas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Dominique MALLET, Vice-Présidente en exercice.

Étaient présents : Mmes – MALLET, DOUX, FOURNOL, GAGNIERE, GENESTON, JUGE, MARY, SERVAN – M. GRUTER
Étaient excusés : MM DELERUE, ADRIEN,
Pouvoirs :
Absents :

Madame Céline BOUFFET, est désignée Secrétaire de séance,

N° 23/2022 : AUTORISATION DE DEPENSES – BONS DE NOËL 2022

Rapporteur : Mme Dominique MALLET

Traditionnellement le CCAS de Valréas offre aux personnes âgées de plus de 80 ans, résidentes à Valréas (à leur domicile) un bon cadeau d'une valeur de 30.00 € valable chez tous les commerçants de la ville participant à l'opération.

Depuis 2011, le CCAS de Valréas édite les bons de Noël. Ils seront numérotés de 001 à 570 et seront distribués du 15 décembre 2022 au 13 janvier 2023 inclus. A l'issue de la période de distribution les bons non réclamés seront détruits.
Les bons sont valables, chez les commerçants participants à l'opération, jusqu'au 31 janvier 2023 inclus et ils seront réglés par le CCAS sur présentation des bons utilisés et de factures.
Les bénéficiaires pourront renoncer à leur bon et le donner à une association caritative, de leur choix, ayant son siège social sur le territoire de la commune. Dans ce cadre, les conditions de distribution, de validité et de paiement restent identiques.

Après avis du Trésorier de Valréas, il n'est pas nécessaire d'ouvrir une régie.

La dépense a été prévue au Budget Primitif 2022 – chapitre 011.

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget 2023.

L'exposé du rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré,
Le conseil

- **AUTORISE** le Président à effectuer la dépense,
- **AUTORISE** le Président ou à défaut la vice-présidente à signer les mandats correspondants.

Vote : Unanimité Pour : 9

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Pour le Président du CCAS,
Par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,
Dominique MALLET

Acte rendu exécutoire dès
Sa réception en Préfecture le : 06/12/2022
Et publication sur le site internet de la mairie de Valréas le : 07/12/2022

VILLE DE VALREAS 84600